



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 - 186

Nomenclature @CTES : Commande publique / autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE

FRAIS D'EXPERTISE : SECURISATION DE L'IMMEUBLE 3 RUE DU GENRAL CAMPENON

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;

DECIDE

- De refacturer au propriétaire de l'immeuble sis 3 rue du Général Campenon, la SCI SUZETTE, les frais d'expertise engagés par la collectivité conformément à l'article R.511-9 du Code de la construction et de l'habitation.

Objet	Titulaire	Montants
Frais d'expertise 3 rue du Général Campenon	M. Pascal FRANCHE Architecte 11 rue des Merisiers 89260 PERCENEIGE	876.87 € HT

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.



A Tonnerre, le 29 septembre 2022

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre